



# Reprise du football amateur Mode d'emploi

*Valable à partir du 19 Mai 2021*

# SOMMAIRE

1

LE CALENDRIER DE REPRISE

2

LES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR

3

LES PRECONISATIONS FEDERALES  
EN TERMES D'ORGANISATION DES ACTIVITES

4

LA GESTION DU PUBLIC ET DES ANIMATIONS



1.

# LE CALENDRIER DE REPRISE



# LE CALENDRIER DE REPRISE\*

Une reprise d'activités en 3 étapes :

○ Mercredi 19 mai 2021 :

Pratique des mineurs avec contact possible en extérieur et en intérieur (Futsal) – matches autorisés

○ Mercredi 9 juin 2021 :

Pratique des majeurs avec contact possible en extérieur (matches autorisés), et sans contact en intérieur

○ Mercredi 30 juin 2021 :

Pratique des majeurs avec contact possible en intérieur (Futsal – matches autorisés)

*\* Les préfets ont le pouvoir de décider des mesures plus restrictives en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire*



2.

# LES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR

# LES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR

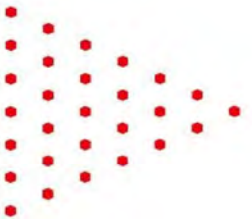
## Respect des protocoles sanitaires :

- **Identification d'un référent COVID-19 au sein des clubs**
- **Respect du couvre-feu en vigueur (19/05 : 21h00 – 09/06 : 23h00 – 30/06 : fin du couvre-feu)**
- **Port du masque pour les encadrants et le public, idem en cas de covoiturage**
- **Distanciation sociale hors terrain**
- **Gel hydroalcoolique à disposition**
- **Désinfection du matériel sportif après chaque utilisation**
- **Vestiaires-douches interdits sauf pour les publics prioritaires dont les mineurs**
- **Limitation des brassages de populations**
- **Pas de test obligatoire avant chaque rencontre**



**3.**

**LES PRÉCONISATIONS FÉDÉRALES  
EN TERMES D'ORGANISATION DES  
ACTIVITÉS**






**Les dernières décisions gouvernementales autorisent de nouveau la pratique du football avec contact pour les enfants et les jeunes mineurs, en extérieur et en intérieur à compter du mercredi 19 mai.**

**Cette autorisation s'étendra aux adultes à partir du 9 juin en extérieur. Si ces dispositions n'imposent pas de limite du nombre d'équipes pouvant participer à des rencontres ou des rassemblements, il apparaît pourtant opportun d'envisager la reprise du football avec contact de façon progressive tant au sein du club que lors de rencontres interclubs.**

**Le tableau qui suit indique des préconisations qui permettront aux clubs de réguler leurs effectifs à l'entraînement. Ils proposent également, à titre de conseil, une évolution croissante et raisonnable des formats de rencontre et du nombre d'équipes pouvant participer.**

**Ces propositions s'appuient sur la cohérence et le bon sens nécessaires à la reprise du football avec contact. Elles marquent aussi la responsabilité et la volonté fédérale d'intégrer les principes de précaution nécessaires pour préserver la santé de tous les acteurs du football**





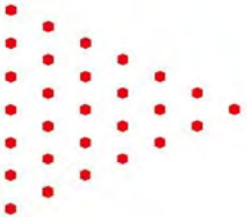
# PRATIQUE ADULTES - SÉNIORS

Date	Entraînements	Rencontres / Tournois
19/05/2021	30 joueurs / terrain à 11	Rencontres interdites
02/06/2021	30 joueurs / terrain à 11	Rencontres interdites
09/06/2021	30 joueurs / terrain à 11 20 joueurs en Futsal	Rencontres intra-club : Foot à 8, à 11 Rencontres interclubs : Maximum 2 équipes
16/06/2021	30 joueurs / terrain à 11 20 joueurs en Futsal	Rencontres interclubs : Maximum 8 équipes
30/06/2021	Aucune limitation	Aucune limitation



**4.**

**LA GESTION  
DU PUBLIC ET DES ANIMATIONS**



# LA GESTION DU PUBLIC ET DES ANIMATIONS

Action	Recommandations
Accueil du public (équipements de plein air)	19/05 : Jauge de 35% de la capacité du stade et plafond de 1 000 personnes 09/06 : Jauge de 65% de la capacité du stade et plafond de 5 000 personnes (utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes) 30/06 : Jauge de 100% de la capacité du stade et plafond défini par le Préfet (utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes) Respect des mesures sanitaires (voir p6) Gestion des flux de personnes au sein des enceintes sportives Accueil du public uniquement en places assises (possibilité d'installer des chaises)
Gestion des buvettes et club-houses	Protocole HCR applicable : 19/05 : Consommation de nourriture et de boissons uniquement en extérieur en places assises, à raison de 6 personnes maximum par table, avec distanciation des tables 09/06 : Consommation de nourriture et de boissons en extérieur en places assises et en intérieur en places assises (50% de la capacité), à raison de 6 personnes maximum par table, avec distanciation des tables 30/06 : plus de restriction en termes de nombre de personnes par table, maintien de la distanciation des tables
Organisation de journées portes ouvertes	Respecter les préconisations FFF sur les normes de pratique d'entraînement Dissocier les catégories de pratiquants
Organisation de fêtes de club	Privilégier la 2 <sup>ème</sup> quinzaine de juin Respecter les préconisations FFF sur les normes de pratique d'entraînement Dissocier les catégories de pratiquants



**Pour toutes questions complémentaires,  
merci de contacter votre Ligue régionale ou votre District**